

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-quatre le 5 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio-culturel, sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.
en exercice : 9
présents : 8
votants : 8

Date de la convocation : 28 mars 2024

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Erwan LE BLEVEC, Madame Ingrid MAGNARD et Monsieur Cédric CHABROUX

Absents : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Dominique LACOFFRETTE a été désigné secrétaire de séance.

§ / PARTICIPATION 2024 AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

La commune de Chéry participe depuis plusieurs années au Fonds Solidarité Logement du Conseil Départemental du Cher, fonds destiné à aider les familles en difficulté à faire face aux dépenses liées au logement.

En 2023, la commune y a participé à hauteur de 210 €, montant réparti équitablement entre l'eau, l'énergie et le logement.

Pour information, le FSL a aidé 1 ménage chérois en 2023, pour un montant de 175 €.

Monsieur le Maire propose de maintenir la participation à 70 € par type d'aide, soit 210 € pour l'année 2024. (70 € pour le logement, 70 € pour l'énergie et 70 € pour l'eau)

Après en voir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer 210 € au FSL pour l'année 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Damien PRELY

Le secrétaire de séance



Acte publié le : 11/04/2024

Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 11/04/2024

Accusé de réception en préfecture
018-211800644-20240405-D9-2024-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024